



L'espace métropolitain bordelais, au cœur des réseaux du Sud-Ouest

Le quart sud-ouest de la France constitue une zone d'échanges préférentiels en termes de liens économiques et de flux résidentiels, quand on regarde les relations entre les aires urbaines françaises. Son périmètre diffère selon la nature de la relation. Le grand Sud-Ouest se caractérise par une forte attractivité résidentielle, mais joue un rôle plus modeste en termes de rayonnement économique.

Il se structure autour des deux grandes aires urbaines de Bordeaux et Toulouse. Dans cette communauté, les migrations résidentielles s'organisent plutôt selon les contours des régions. Les liens économiques sont davantage structurés autour de l'axe Bordeaux-Toulouse.

L'aire urbaine de Bordeaux affiche une forte attractivité résidentielle sur la plupart des grandes métropoles nationales alors que son influence économique est nettement plus locale.

Cédric Lacour, Christian Tchiveindhais

Le fonctionnement du territoire national est analysé, dans cette étude, à partir des flux et des liens entre ses différentes aires urbaines, celle de Paris exceptée. Ces échanges mettent en évidence des liaisons privilégiées entre certaines aires et les réseaux qui en découlent. Un réseau se définit ainsi à la fois par une forte intensité de relations internes entre les aires urbaines le composant et des connexions beaucoup moins importantes avec les aires urbaines extérieures. Ce réseau est appelé ici "communauté".

Les déplacements domicile-travail définissent le zonage en aires urbaines. Les migrations résidentielles dessinent des réseaux d'échanges entre territoires plus éloignés et mettent en avant des territoires attractifs, grâce à leur cadre de vie, leur dynamisme économique ou leur offre éducative ou culturelle.

Les liens établissement-siège illustrent l'éventuelle dépendance des établissements lorsque le siège est installé dans une autre zone. Le poids décisionnel de

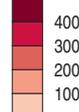
l'aire urbaine de Paris résulte d'une très forte concentration de sièges sociaux et de leur rayonnement sur leurs établissements du reste de la France.

Les contours géographiques des communautés varient ainsi selon la nature des relations.

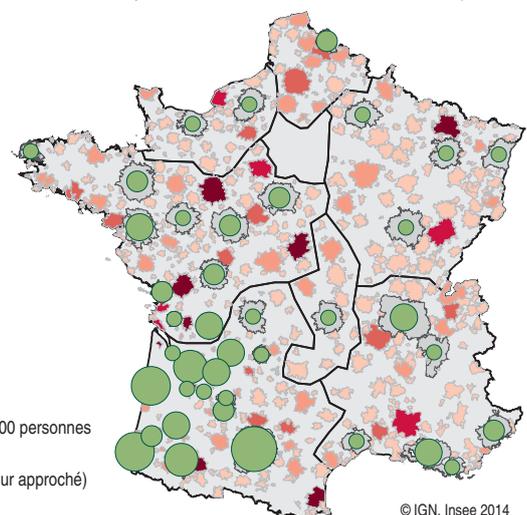
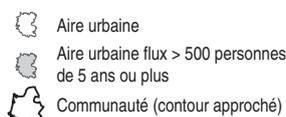
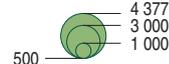
1 Des arrivées nombreuses depuis les aires urbaines proches

Migrations résidentielles depuis les aires urbaines de province vers l'aire urbaine de Bordeaux (hors Corse)

Flux < 500 personnes
de 5 ans ou plus



Flux > 500 personnes
de 5 ans ou plus



© IGN, Insee 2014

Bordeaux au cœur d'un Sud-Ouest attractif

Le découpage de la France selon les migrations résidentielles dessine sept communautés (figure 1).

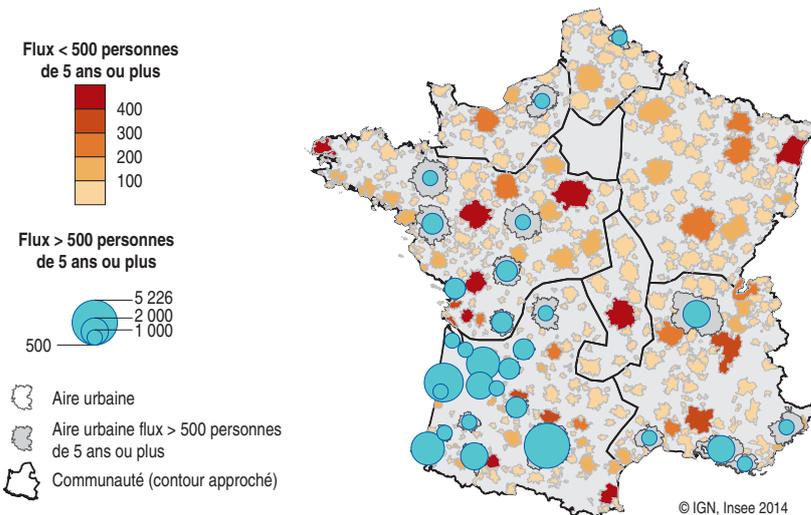
Celle dans laquelle s'intègre l'aire urbaine de Bordeaux compte 134 aires urbaines. Elle s'étale sur un grand quart sud-ouest de la France et couvre les régions Aquitaine, Limousin, Midi-Pyrénées et une petite partie de Languedoc-Roussillon. Elle regroupe environ 6 millions d'habitants. Elle affiche un solde migratoire fortement excédentaire (+ 143 000).

Parmi les 1,06 million de personnes de 5 ans ou plus qui résident dans l'aire urbaine de Bordeaux en 2008, 107 000 résidaient dans une autre aire urbaine cinq ans plus tôt, dont 35 % dans une aire urbaine de la communauté. À l'inverse, 83 000 habitants de 5 ans ou plus ont quitté l'aire urbaine de Bordeaux, dont 37 % pour rejoindre une aire urbaine de la communauté.

Sur cette période, le solde des migrations résidentielles est donc favorable à l'aire urbaine de Bordeaux, qui enregistre un excédent de 24 000 habitants entre arrivées et départs, dont un quart avec les autres aires urbaines de sa communauté. Le solde est favorable avec la plupart des autres grandes aires urbaines françaises, notamment avec celle de Paris (+ 9 000), mais aussi Orléans, Nantes, Lille... Seule exception notable, Toulouse avec laquelle l'aire urbaine de Bordeaux présente un solde déficitaire (- 850).

2 Des départs importants vers les aires urbaines d'Aquitaine et de Toulouse

Migrations résidentielles depuis l'aire urbaine de Bordeaux vers les autres aires urbaines de province (hors Corse)



Source : Insee, Recensement de la population 2008 - Traitements a'urba

Les principaux flux migratoires concernant Bordeaux montrent l'intensité des échanges avec ses territoires de relations privilégiées. En termes absolus, les migrations résidentielles vers l'aire urbaine de Bordeaux proviennent d'abord de Paris (25 700), puis d'aires urbaines proches : Toulouse (4 300), Bayonne et La Teste-de-Buch (3 400), Libourne et Pau (2 500), Angoulême, Mont-de-Marsan et Périgueux (1 600). On retrouve les mêmes zones dans le sens inverse avec les migrations d'abord vers Paris (16 700) puis Toulouse (5 200), La Teste-de-Buch (3 600), Libourne et Bayonne (2 900) et Pau (1 800) (figure 2).

Six sous-réseaux au sein de la communauté "résidentielle" Sud-Ouest

L'analyse plus fine des migrations résidentielles restreintes à la seule communauté du Sud-Ouest montre six sous-réseaux qui entretiennent des relations préférentielles, notamment une zone qui englobe l'ensemble de la région Aquitaine, à l'exception du Lot-et-Garonne. Les autres sous-réseaux sont constitués par les plus grandes agglomérations du Lot-et-Garonne en interaction, une zone limousine, une grande zone de Midi-Pyrénées qui s'étend jusqu'à Narbonne, une zone constituée de Perpignan et de ses environs et enfin une zone autour de Lourdes et de Tarbes (figure 3).

Ces sous-réseaux apparaissent relativement proches du périmètre des régions. Cela illustre l'importance des migrations résidentielles intrarégionales, notamment celles des étudiants qui déménagent au sein de la région pour leurs études.

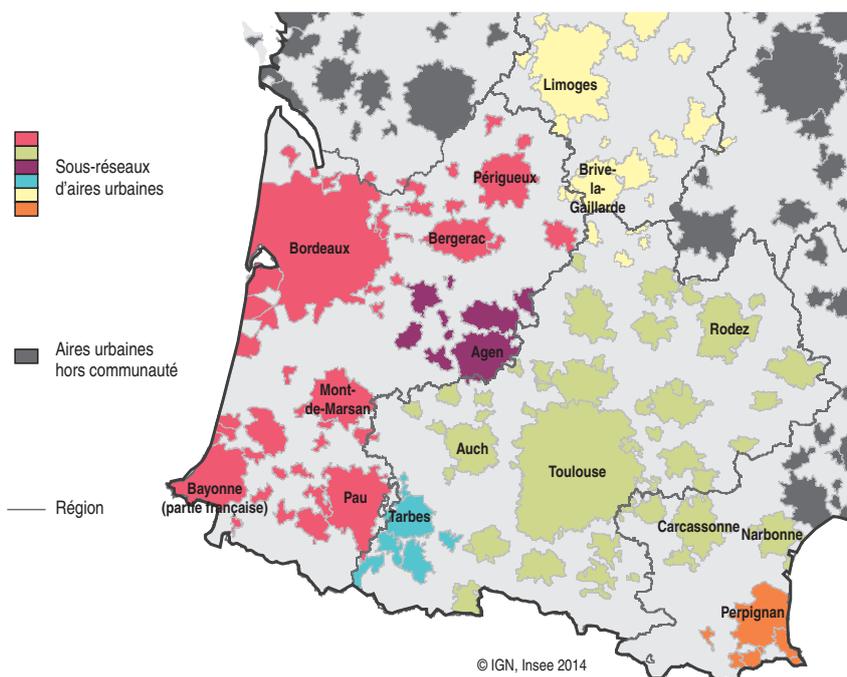
Cette migration estudiantine représente 26 % des migrations totales vers l'aire urbaine de Bordeaux (18 % du total des migrations résidentielles en France métropolitaine). Cette proportion atteint même 44 % des migrations provenant des aires urbaines de la région et plus de 60 % de celles venant de Bayonne ou de Mont-de-Marsan.

Le solde des migrations résidentielles de l'aire de Bordeaux est excédentaire avec de nombreuses aires urbaines du grand Sud-Ouest : Mont-de-Marsan (+ 930), Pau (+ 600), Angoulême (+ 590), Bergerac (+ 560), Dax (+ 460)...

Par contre, il est déficitaire avec les aires urbaines très proches de Bordeaux. C'est le cas de Langon (- 610), Libourne (- 450), Saint-Seurin-sur-l'Isle (- 280), La Teste-de-Buch (- 190) ou Lesparre-Médoc (- 150).

3 Des sous-réseaux proches du contour des régions

Sous-réseaux au sein de la communauté du Sud-Ouest, définis à partir des migrations résidentielles



Source : Insee, Recensement de la population 2008

Il s'agit pour partie de migrations résidentielles de ménages habitant et travaillant dans l'aire urbaine bordelaise, qui recherchent des communes où l'accès au logement est plus facile, tout en restant relativement proche de leur lieu de travail.

Un rayonnement économique essentiellement régional

Les liens établissement-siège illustrent le degré de dépendance ou de rayonnement économique d'un territoire. Ce lien ne concerne, par nature, que les entreprises multi-établissements. Pour ces derniers, il met en regard les emplois implantés dans le territoire et rattachés à un siège extérieur, "emplois dépendants", et les emplois des établissements hors zone dépendant d'un siège du territoire, "emplois de rayonnement".

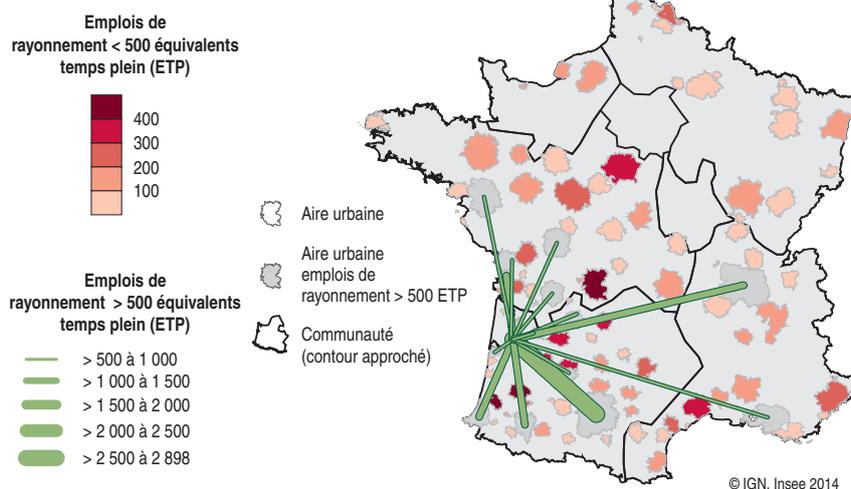
L'approche du fonctionnement de la métropole nationale par les liens établissement-siège découpe la France en six grandes communautés (figure 4). La plupart sont beaucoup plus étendues que les communautés résidentielles. En effet, les liens économiques s'affranchissent davantage des distances. La communauté "économique" du grand Sud-Ouest englobe alors les régions Aquitaine et Midi-Pyrénées dans leur ensemble et s'étend à la moitié sud du Limousin, au nord du Languedoc-Roussillon, au sud de l'Auvergne et à quelques aires urbaines de Poitou-Charentes.

Cette communauté regroupe 122 aires urbaines et compte 412 000 emplois rattachés à des entreprises pluri-établissements. Près des trois quarts de ces emplois dépendent d'un siège situé en dehors de la communauté.

Les sièges implantés dans cette zone regroupent 168 000 emplois, dont un tiers seulement sont localisés hors de la communauté.

4 Un rayonnement économique sur des aires urbaines proches

Liens des établissements de province (hors Corse) vers leur siège situé dans l'aire urbaine de Bordeaux



Source : Insee, Clap-Lifi 2010 - Traitements a'urba

Pour la communauté, le solde des emplois dépendant de l'extérieur (300 000) et des emplois de rayonnement hors de son territoire (57 000) est fortement déficitaire. Ceci vient confirmer la dépendance "décisionnelle" de la sphère économique de l'Aquitaine et du Sud-Ouest dans son ensemble.

Au sein de l'aire urbaine de Bordeaux, 96 000 emplois dépendent d'un siège situé en dehors de celle-ci (figure 5). Bordeaux est davantage dans une situation de dépendance économique et "décisionnelle" puisque, à l'inverse, seuls 32 000 emplois situés hors de l'aire urbaine de Bordeaux y ont leur siège.

L'influence économique de l'aire urbaine de Bordeaux se limite aux aires urbaines les plus proches. De nombreux emplois de Bayonne, Pau, Angoulême, Agen ou Périgueux dépendent de sièges situés dans l'aire urbaine de Bordeaux.

La balance est largement déficitaire avec les grands pôles économiques du pays, en premier lieu avec Paris (- 63 000) et dans une moindre mesure avec Lille (- 5 700) où se situent des sièges importants, notamment des sièges d'enseignes commerciales telles qu'Auchan, Leroy Merlin, Decathlon, Castorama... Le solde est également négatif avec Lyon (- 2 300), Marseille (- 700), Strasbourg (- 700), Rennes (- 500), Nantes (- 300).

L'axe Bordeaux-Toulouse structure la communauté "économique"

L'analyse des sous-réseaux à l'intérieur de cette zone Sud-Ouest met en évidence six espaces fonctionnels (figure 6).

Le plus important se situe autour de l'axe Bordeaux-Toulouse en regroupant les deux aires urbaines dans le même sous-réseau avec 51 autres aires urbaines. Ces deux grandes aires urbaines pèsent fortement dans la communauté : sur les 111 000 emplois implantés et ayant leur siège dans la communauté, 36 % sont localisés dans ces aires et 54 % y ont leur siège.

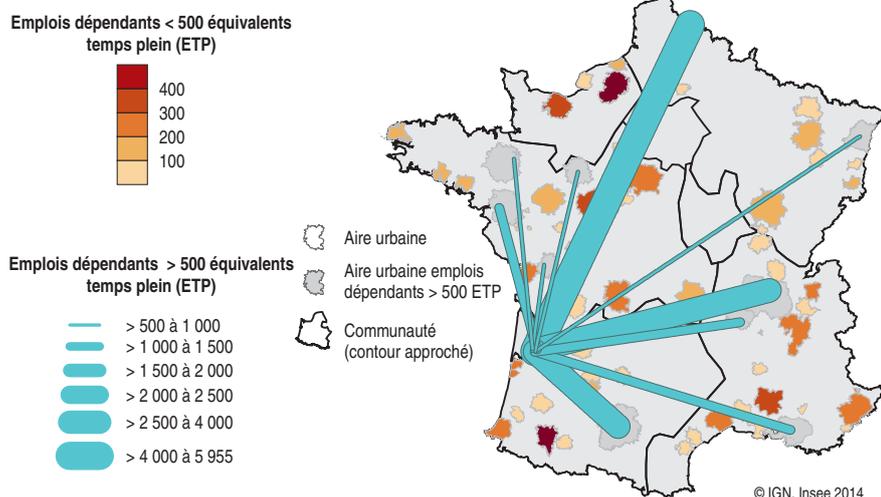
Elles regroupent par ailleurs plus des trois quarts des emplois de rayonnement de la communauté.

Apparaissent ensuite deux zones de taille moyenne, l'une qui s'étend sur les Pyrénées-Atlantiques, une grande partie des Landes et allant jusqu'à l'est du Gers et des Hautes-Pyrénées et l'autre aux frontières des régions Aquitaine, Midi-Pyrénées et Limousin.

Les autres espaces fonctionnels mis en évidence sont de taille modeste et regroupent seulement quelques aires urbaines.

5 Une dépendance vis-à-vis de sièges situés dans l'aire urbaine de Lille

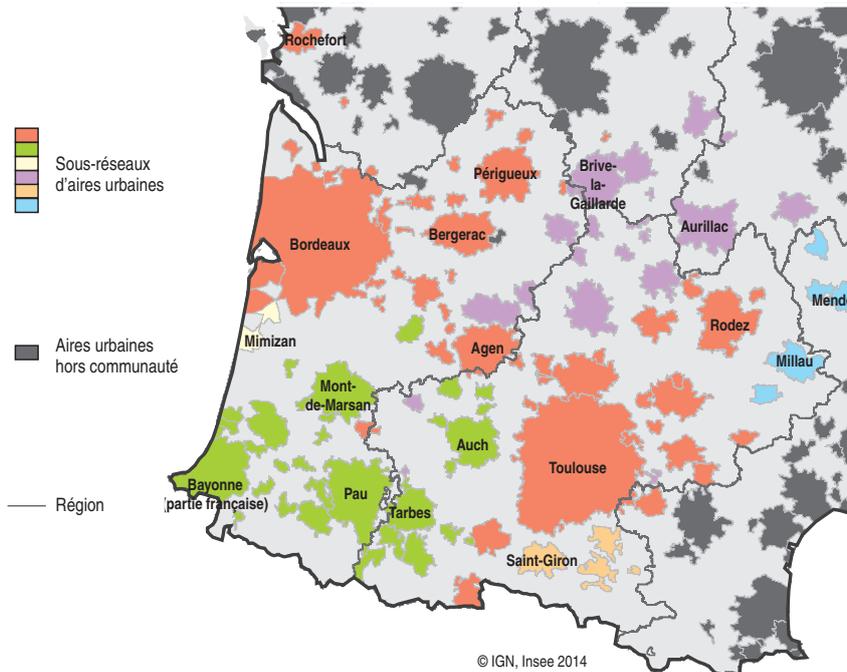
Liens des établissements de l'aire urbaine de Bordeaux vers leur siège situé en province (hors Corse)



Source : Insee, Clap-Lifi 2010 - Traitements a'urba

6 Un sous-réseau comprenant Bordeaux et Toulouse

Sous-réseaux au sein de la communauté du Sud-Ouest, définis à partir des liens entre les établissements et leur siège (en nombre d'équivalents temps plein)



Source : Insee, Clap-Lifi 2010

Un rayonnement résidentiel supérieur à son attractivité économique

L'aire urbaine de Bordeaux ressort ainsi comme un territoire très attractif pour les populations des grandes agglomérations françaises et des principales aires du Sud-Ouest. Une métropolisation se dessine à l'échelle locale au regard des migrations résidentielles de Bordeaux vers les aires urbaines de proximité immédiate.

L'attractivité économique de l'aire de Bordeaux est moins forte et moins étendue que son rayonnement résidentiel. Son fonctionnement économique s'inscrit plutôt dans un réseau local, à l'échelle de deux régions, Aquitaine et Midi-Pyrénées. La filière aéronautique et spatiale du Sud-Ouest est emblématique des relations économiques entre les aires urbaines de Bordeaux et Toulouse. ■

Définitions

- **Aire urbaine** : une aire urbaine est un ensemble de communes, d'un seul tenant et sans enclave, constitué par un pôle urbain, et par des communes rurales ou unités urbaines dont au moins 40 % de la population résidente ayant un emploi travaille dans le pôle ou dans des communes attirées par celui-ci.
- **Équivalent temps plein (ETP)** : c'est le nombre d'heures travaillées divisé par la moyenne annuelle des heures travaillées dans des emplois à plein temps sur le territoire économique.
- **Établissement** : c'est une unité de production géographiquement individualisée, mais juridiquement dépendante de l'entreprise. Un établissement produit des biens ou des services.
- **Liens établissement-siège** : le lien établissement-siège entre l'aire urbaine d'implantation d'un établissement et l'aire urbaine de son siège correspond aux effectifs en équivalents temps plein de cet établissement.
- **Migrations résidentielles** : ce sont les déplacements correspondant au changement de résidence principale entre la commune du domicile antérieur (commune de résidence cinq ans auparavant) et la commune du domicile actuel.
- **Siège** : lorsqu'une entreprise n'exerce pas son activité dans un seul établissement, l'un d'entre eux a le statut d'établissement principal (entreprise individuelle) ou de siège social (société).

Méthode

Les données analysées représentent uniquement les flux entre aires urbaines. Ainsi, les migrations vers ou à partir des communes n'appartenant pas à une aire urbaine ne sont pas prises en compte. C'est le cas aussi des flux avec l'étranger. De même pour les liens établissement-siège.

L'aire urbaine de Paris n'a pas été prise en compte pour la constitution des communautés, car son poids, notamment dans les liens établissement-siège, est très important et son fonctionnement très différent des autres territoires.

La problématique des métropoles et des réseaux urbains a été traitée par la Datar. Leur méthode, synthèse de plusieurs flux, conduit à des résultats qui ne correspondent pas à ceux de cette étude. Les deux approches sont toutefois complémentaires.

L'atlas de l'espace métropolitain de Bordeaux de l'urba apportera d'autres éclairages à ces réseaux relationnels. L'optique de cet atlas est davantage d'identifier les voisins privilégiés de Bordeaux et d'analyser les principaux liens avec ces derniers, notamment via les flux dominants.

Insee Aquitaine

33 rue de Saget
33076 Bordeaux cedex

Directeur de la publication :

Jean-Michel Quellec

Rédacteur en chef :

Jean Sebban

ISSN en cours

Crédit photos : Insee Aquitaine

© Insee 2014

Pour en savoir plus

- Réseaux d'aires urbaines - Un fonctionnement régional ou plus localisé *Dossier* n° 13, Insee Provence - Alpes - Côte d'Azur - octobre 2013
- Lyon, au cœur du système métropolitain rhônalpin *La Lettre Analyses* n° 205, Insee Rhône-Alpes - septembre 2013
- Le système urbain de Bordeaux *CaMBo* n° 1, a'urba - juin 2012
- Les systèmes urbains français - Synthèse *Travaux en ligne* n° 10, Datar - 2012
- En Aquitaine, 12 grandes aires urbaines structurent le territoire *Le Quatre Pages Insee Aquitaine* n° 195 - octobre 2011

